



Règlement du TOUR KIDS

2023/2024

Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux.

Le Tour Kids est un circuit ouvert aux jeunes golfeuses et golfeurs licenciés d'un club affilié au Comité Territorial de Golf Drôme-Ardèche et inscrits à l'École de Golf de ce club, répondant aux critères de sélection d'âge, de niveau et à jour de leur questionnaire de santé ou certificat médical (obligatoire).

Des joueuses et joueurs de Comités extérieurs pourront participer au Tour Kids, sous réserves qu'ils répondent, dans leurs Comités respectifs, aux critères ci-dessus énoncés. Ils ne participeront pas au classement final du Tour Kids.

Le TOUR KIDS :

- ⇒ **Se joue en année scolaire,**
- ⇒ **Concerne tous les jeunes de U8 à U18,**
- ⇒ **Comprend un classement individuel et un classement par équipe,**
- ⇒ **Se joue en score maximum (10).**

Les catégories de jeu

Deux plateaux avec deux classements (filles et garçons).

Niveau minimal pour participer : Drapeau bleu (avec accord du pro).

Seuls les résultats des joueuses et joueurs ayant le drapeau blanc seront envoyés à la ffgolf et ce, conformément à ses préconisations.



Les résultats non envoyés à la ffgolf compteront, en revanche, pour le Challenge National des Écoles de Golf (les animations seront rentrées sur l'extranet par le Comité).

- **Plateau A - Index > 36**

- U8 / Poucets / Poussins Garçons et filles : Orange
- Benjamins / Minimes :
 - Filles : Orange
 - Garçons : Violet
- Cadets :
 - Filles : Violet
 - Garçons : Rouge

- **Plateau B – index < 36**

- U8 / Poucets Garçons et Filles : Violet
- Poussins :
 - Filles : Violet
 - Garçons : Rouge
- Benjamins :
 - Filles : Rouge
 - Garçons : Jaune
- Minimes :
 - Filles : Rouge ou bleu (suivant niveau général du potentiel)
 - Garçons : Jaune ou blanc (suivant niveau général du potentiel)
- Cadets :
 - Filles : Rouge ou bleu (suivant niveau général du potentiel)
 - Garçons : Jaune ou blanc (suivant niveau général du potentiel)

Les catégories sportives et plateaux seront déterminés par l'année de naissance à la date du 01/01/2024 et par l'index au jour de la 1^{ère} participation à une étape du Tour Kids et ce pour toute la saison.

Par dérogation, un enfant peut, en début de saison, demander à être changé de plateau, après avis favorable de son pro. Ce choix l'engage pour toute la saison du Tour Kids.

Le classement

Chaque étape du Tour Kids est prise en compte pour l'index.

À l'issue de chaque épreuve, des points seront attribués à chaque joueur, par catégorie d'âge, de sexe et de plateau, selon son classement en BRUT.

40 pts au 1^{er}, 30 pts au 2nd, 25 points au 3^{ème}, 22 points au 4^{ème}, 20 points au 5^{ème}, 19 points au 6^{ème}, 18 points au 7^{ème}, 17 points au 8^{ème}, 16 points au 9^{ème}, 15 points au 10^{ème}, 14 points au 11^{ème}, 13 points au 12^{ème}, 12 points au 13^{ème}, 11 points au 14^{ème}, 10 points au 15^{ème}, 9 points au 16^{ème}, 8 points au 17^{ème}, 7 points au 18^{ème}, 6 points au 19^{ème}, 5 points au 20^{ème}, 4 points au 21^{ème}, 3 points au 22^{ème}, 2 points au 23^{ème}, 1 point aux 24^{ème} et suivants.

Le classement définitif du Tour Kids sera calculé par l'addition des points de chaque rencontre.

Comité Territorial de Golf Drôme-Ardèche

Adresse e.mail : tourkids2607@gmail.com

Site internet : comitegolfda.fr



Le classement par équipe sera établi en attribuant 1 point aux Écoles de golf des 3 premiers joueurs de chaque catégorie des 2 plateaux, après chaque rencontre.

Un classement individuel et un classement par équipe seront établis après chaque rencontre.

CALENDRIER

Date	Lieu
22 octobre 2023	Golf des Chanalets
12 novembre 2023	Golf d'Albon
11 février 2024	Golf du Château de Bournet
10 mars 2024	Golf de Valence Saint-Didier
7 avril 2024	Golf de la Drôme Provençale
26 mai 2024	Golf de la Valdaine
23 juin 2024	Golf de Saint-Clair

Consignes générales

Pour les joueuses et joueurs en situation de handicap, un accompagnateur pourra être autorisé, afin de faciliter le déroulement de la partie. Un justificatif (déclaration MDPH, MedicalPass, EDGA, certificat médical) devra être communiqué au Comité, au moment de la 1^{ère} inscription, pour justifier de cette autorisation exceptionnelle.

Les caddies ne sont autorisés que pour les joueuses et joueurs U8 et U10 et à la condition de ne pas interférer, de quelque façon que ce soit, dans le jeu (distance, choix de clubs, ligne de putt, etc...).

Les suiveurs sont autorisés sous réserves :

- **de respecter une distance d'au moins 50 mètres par rapport aux joueuses et joueurs.**
- **de ne pas interférer, de quelque façon que ce soit, dans le jeu (distance, choix de clubs, ligne de putt, etc...).**
- **de respecter les règles de sécurité et l'étiquette.**

Les A.S. et les pros devront inviter parents et suiveurs à prendre connaissance de la « fiche de suiveurs de parties » et des « règles de caddeyage en compétition de votre enfant », documents édités par la ffgolf.

Tous les instruments de mesure sont interdits (télémètre, montre connectée, application sur portable, etc ...). Ces dispositions s'appliquent aux joueurs, aux caddies et aux et aux suiveurs.



Chariot obligatoire pour les U8 et U10.

Modalités pratiques

- Inscriptions : avant le mercredi soir (20 heures) précédant l'épreuve, **exclusivement dans le fichier prévu à cet effet.**
- Coût : 15€ par étape et par enfant incluant un jeton de practice. Le club accueillant la compétition facturera directement au Comité Territorial de Golf Drôme-Ardèche, le coût de la prestation convenue. Le comité répercutera les factures à chaque AS. Seuls les joueurs dont l'AS ne prendrait pas en charge l'inscription paieront directement les droits de jeu au club organisateur. Les forfaits non justifiés seront facturés
- Les terrains devront être disponibles à compter de 10 h (en général, les départs entrent dans le créneau 10h-14h).
- Un club pourra accueillir une compétition à la condition que le jour de la compétition :
 - son terrain ait des repères matérialisés (provisoires ou permanents) aux 50, 100 et 150 mètres.
 - Il puisse offrir un service de petite restauration.
- Informations médicales : Le club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition.
- Défibrillateur: Le club hôte doit obligatoirement disposer d'un DAE en état de marche et d'une trousse de premier secours.
- Le comité saisira sur RMS 9 les inscriptions et les départs.
- Les cartes de score seront éditées par le club hôte et les résultats seront saisis, dans RMS 9, par le club hôte et envoyés à la ffgolf, sauf pour les joueuses et joueurs n'ayant pas le drapeau blanc.
- Le club accueillant la compétition devra prévoir un starter, une voiturette pour le membre du comité présent et un petit goûter disponible au fil du recording.
- Le comité d'épreuve sera composé :
 - - du Président du Comité Territorial de Golf Drôme-Ardèche qui pourra déléguer.
 - - du Président de l'AS du club accueillant l'épreuve qui pourra déléguer.
 - - du Directeur du golf qui pourra déléguer.
- Les résultats devront être envoyés, le soir même, sur l'adresse tourkids2607@gmail.com
- La remise des prix, à l'issue des 7 épreuves du Tour Kids, sera faite, au sein des écoles de golf, par le Comité Territorial de Golf Drôme-Ardèche.
- L'inscription d'un jeune à une épreuve du Tour Kids emporte l'autorisation des parents :



- à filmer et/ou photographier, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, leur(s) enfants(s).
- à diffuser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de de leur(s) enfants(s) sur le site internet du Comité Territorial de Golf Drôme-Ardèche, sur le site Facebook du Tour Kid's et/ ou du club organisateur de l'épreuve à l'exclusion de toute autre utilisation de l'image dans un but commercial ou publicitaire.

Cette autorisation tacite pourra être révoquée à tout moment sur simple demande écrite adressée au Comité Territorial de Golf Drôme-Ardèche.